

Les erreurs administratives du RMI/RSA nous coûtent chers !

Régulièrement, le Conseil Général du Rhône constate que **les services compétents des caisses d'allocations familiales et des MSA versent des allocations à des personnes qui n'y ont pas droit ! On appelle cela des « indus » !**

Quand, au bout de 3 mois, le bénéficiaire n'a pas remboursé son indu, le conseil général demande purement et simplement à la Banque de France d'effacer la dette.

Le 12 février, il a été autorisé de ne pas recouvrer la somme de 66 013,67€ pour 61 bénéficiaires.